



MEMO

Créer son compte, immatriculer et gérer ses copropriétés
www.registre-coproprietes.gouv.fr

**Télédéclarants
professionnels**

A. CRÉER UN COMPTE

1 IMMATRICULER UNE COPROPRIÉTÉ | MON COMPTE

TYPE DE TÉLÉDECLARANT

Vous êtes ?

- Télédéclarant professionnel
- Syndic bénévole
- Notaire ou collaborateur

Je ne suis pas un robot

2

IMMATRICULER UNE COPROPRIÉTÉ | MON COMPTE **3**

DÉFINITION DU MOT DE PASSE

Votre mot de passe a bien été créé. Merci de vous connecter.

- 1) Accédez au site du registre www.registre-coproprietes.gouv.fr, et cliquez sur l'onglet « Mon compte » **1** puis sur « s'inscrire »
- 2) Sélectionnez « télédéclarant professionnel » et cochez la case « je ne suis pas un robot » puis cliquez sur « suivant » **2**
- 3) Suivez les étapes suivantes :
 - 1) Renseignement du numéro SIRET
 - 2) Renseignement des informations sur l'établissement, sur le représentant légal, éventuellement sur les paramètres techniques pour les webservices et validation
 - 3) Création du mot de passe grâce au lien envoyé par mail
- 4) Une fois votre mot de passe défini, connectez-vous en cliquant sur « Mon compte » **3**

B. ACTIVER UN COMPTE

Vous n'avez accès aux fonctionnalités du Registre qu'après la création **et l'activation de votre compte**. Par sécurité, le code d'activation vous est envoyé par courrier postal.

- 1) Une fois connecté, cliquez sur l'onglet « Activation de compte » **4**
- 2) Saisissez dans l'écran suivant le code d'activation reçu par courrier ; vous accédez à une nouvelle page d'accueil

ANNUAIRE | RESTITUTIONS | ACTIVER MON COMPTE | **Curycs (Admin principal)**

4

VOUS ÊTES

UN REPRÉSENTANT LÉGAL DE COPROPRIÉTÉ(S)

ANNUAIRE DES COPROPRIÉTÉS

ALERTE

STATISTIQUES

MON COMPTE

C. SE REPERER SUR LE SITE DU REGISTRE DES COPROPRIETES

- Information et assistance**
 - a** Présentation du registre :
Présentation vidéo des objectifs et fonctionnalités du registre
 - b** Le registre et moi :
Information sur les modalités d'utilisation
 - c** Aide et FAQ :
FAQ et formulaire de contact de l'assistance

INFORMATIONS - ANNUAIRE | RESTITUTIONS | MES COPROPRIÉTÉS - Fontaine (Administrateur)

VOUS ÊTES

ANNUAIRE DES COPROPRIÉTÉS **d**

MES COPROPRIÉTÉS **f**

MES COMPTES **g**

STATISTIQUES **e**

a PRÉSENTATION DU REGISTRE

b LE REGISTRE ET MOI

c AIDE ET FAQ

- Annuaire et statistiques**
 - d** Annuaire des copropriétés
 - e** Statistiques du registre
- Compte et immatriculation**
 - f** Immatriculation / rattachement des copropriétés
et gestion des copropriétés
 - g** Gestion du compte de télédéclarant

D. IMMATICULER UNE COPROPRIETE

Les syndics sont tenus d'immatriculer les copropriétés de plus de 200 lots principaux existantes avant le 31 décembre 2016.

- 1) Accédez à l'interface d'immatriculation des copropriétés identifiée en **f** sur l'écran d'accueil
- 2) Renseignez les données sur chacun des cinq onglets de l'outil d'immatriculation (les données obligatoires sont signalées par un astérisque) **5**
- 3) Soumettez votre demande de validation **6**
- 4) Validez après relecture le récapitulatif de la déclaration, ou cliquez sur « Retour » si vous souhaitez modifier le formulaire **7**

Vous utilisez un logiciel de gestion?
Rapprochez-vous de l'éditeur pour savoir si un import automatique des données dans le registre est possible

E. GERER VOS COPROPRIETES

Les actions sur la copropriété sont réalisées à partir de l'écran de « gestion des copropriétés », accessible à partir de la page d'accueil en **f**

Le statut de la copropriété **8 a** et le statut de votre mandat de rattachement **8 b** conditionnent les actions possibles

- 1) Pour cibler une copropriété en particulier vous pouvez utiliser des critères de recherche **9**
- 2) La génération de la fiche synthétique, les mises à jour standard ou annuelle, la déclaration du changement de représentant légal, le renouvellement du mandat du syndic ou la dissolution de la copropriété s'effectuent en cliquant sur l'icône « roue dentée » à gauche de chaque ligne **10**

F. RATTACHER UNE COPROPRIETE DÉJÀ IMMATICULEE

Le rattachement d'une copropriété immatriculée peut s'effectuer lorsque vous êtes déclaré représentant légal par le précédent représentant légal ou par un notaire

- 1) Vous recevez un mail ou un courrier contenant un lien
- 2) Suivez les démarches et complétez les informations relatives à votre mandat de gestion **11**

Lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal :

- 1) Cliquez sur « Mes copropriétés » en **f** et choisissez « Rattacher une copropriété »
- 2) Saisissez le numéro d'immatriculation de la copropriété **12**
- 3) Complétez les informations liées à votre mandat de gestion **11**

G. CRÉER UN COMPTE POUR VOS COLLABORATEURS / AFFILIES

Vous pouvez créer pour vos collaborateurs des comptes d'administrateur secondaires ou de gestionnaires, affiliés à un compte d'administrateur principal réservé au dirigeant de l'établissement du syndic professionnel.

- 1) Accédez à la gestion des comptes utilisateurs depuis l'écran d'accueil en **g**. Cliquez sur « Mes comptes utilisateurs ». L'interface ci-contre apparaît. Ajoutez un nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton « ajouter » **13**
- 2) L'écran « Création d'un compte utilisateur » apparaît alors. Renseignez les champs et cliquez sur « valider » **14**